

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202503-028

Du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Lablachère, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : CHOTIN Marie-Hélène, (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 4

Date de la convocation 13 mars 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

## OBJET : SUBVENTIONS 2025 AUX ACTEURS CULTURELS CONVENTIONNES

Le Président indique que dans le cadre de la politique d'aide aux structures culturelles agissant en Pays Beaume Drobie et suite au vote du budget 2025, il y a lieu de délibérer pour pouvoir verser les aides financières inscrites au budget annuel, à savoir :

7500 € Labeaume en Musiques

5000 € Ecole des musiques vivantes

2500 € Format danse

2500 € Théâtre d'aujourd'hui

2500 € L'Art d'en faire

2500 € Sur le Sentier des Lauzes

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Acter** les subventions 2025 aux associations culturelles conventionnées (Format Danse, Labeaume en Musiques, Ecole des musiques vivantes, Théâtre d'aujourd'hui, L'art d'en faire et Sur le Sentier des lauzes),

**Verser** aux associations concernées les subventions inscrites au budget 2025.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**

Président

**Jean-Marc DEYDIER BASTIDE**

Secrétaire de séance

